



## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt, le 14 octobre à 18 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni à l'Odysée de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

**Etaient présents** : **Mmes.** COUTTENIER (C.C SAVE AU TOUCH), GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH), MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), URSULE (TOULOUSE METROPOLE) ; **MM.** BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), BRESSAND (C.C. DES CÔTEAUX DU GIROU), DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), NORMAND (C.A. SICOVAL), PÉRÉ (TOULOUSE METROPOLE), SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), TERRAIL-NOVÈS (TOULOUSE METROPOLE), TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE).

**Etaient excusés** : **Mmes.** ESQUERRÉ (C.C DES COTEAUX DE BELLEVUE), GIBERT (C.C FRONTONNAIS), MAGDO (TOULOUSE METROPOLE) ; **MM.** AURY (TOULOUSE METROPOLE), CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), ROUSSEL (C.A. SICOVAL), TRONCO (C.A. SICOVAL).

**Excusés ayant donné pouvoir** : M. BRIAND (TOULOUSE MÉTROPOLE, POUVOIR À M. TRAUTMANN), M. CHOLLET (TOULOUSE MÉTROPOLE, POUVOIR À M. TERRAIL-NOVÈS), MME MAGDO (TOULOUSE MÉTROPOLE, POUVOIR À M. PÉRÉ),

**Secrétaire de séance** : MME GOMEZ

**Date de la convocation** : JEUDI 8 OCTOBRE 2020

### **D2020-31 – Désignation d'un représentant au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est une association loi 1901 à but non lucratif ayant pour vocation de dispenser des prestations d'action sociale aux agents des collectivités territoriales,

Considérant que Decoset est adhérent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour les agents titulaires et les agents non titulaires dont le contrat excède 6 mois,

Considérant que des délégués élus sont invités à porter à la connaissance de leur collectivité ou établissement public adhérent toute donnée relative à l'action sociale et de présenter un bilan périodique et non nominatif de l'adhésion au CNAS auprès de l'autorité territoriale ou décisionnaire grâce aux différents éléments d'information que lui fournit annuellement le CNAS,

Considérant que les délégués locaux au CNAS sont élus pour la durée du mandat municipal et sont renouvelés tous les 6 ans,

Considérant, dès lors, qu'il y a lieu de désigner un nouveau représentant élu du Syndicat,

Considérant que Madame COUTTENIER s'est portée candidate pour représenter Decoset au sein de cet organisme,

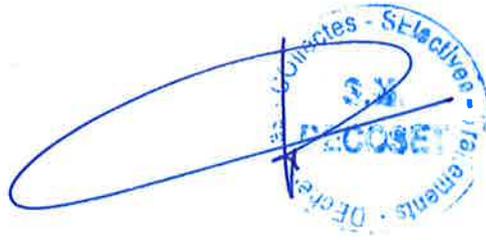
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- ▶ **DESIGNE** Madame COUTTENIER pour le représenter au sein du Comité National d'Action Sociale.

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20201014-D2020-31-DE  
Date de télétransmission : 30/10/2020  
Date de réception préfecture : 30/10/2020

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRÉSIDENT,



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	
Présents	10	9	19
votants	10	9	19
pouvoirs	3	0	3
<b>Total de voix</b>	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>35</b>
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
<b>Votes pour</b>	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>35</b>

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20201014-D2020-31-DE  
Date de télétransmission : 30/10/2020  
Date de réception préfecture : 30/10/2020